



BILAN 24H 2018

STATION D'EPURATION

LYCEE JEAN XXIII

STATION DE TYPE BIODISQUES

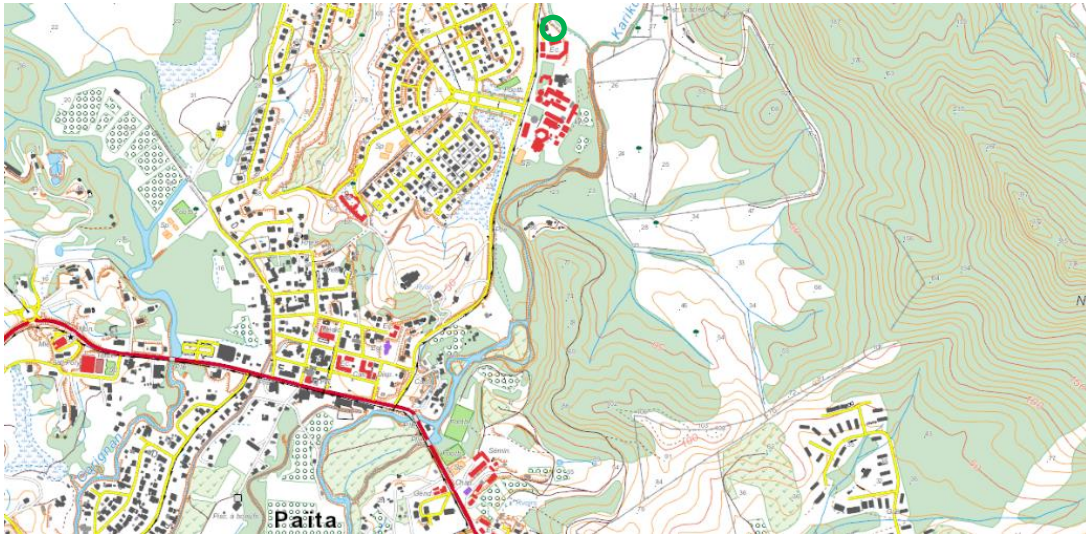
Mesures réalisées du 26 au 24 avril 2018

RESUME

Station lycée Jean XXIII, biodisques	163 EH
Analyses	Conforme
Conclusion : Bon fonctionnement de la station d'épuration et des équipements	

I. PRESENTATION DE LA STATION

a) LOCALISATION



b) CARACTERISTIQUES THEORIQUES

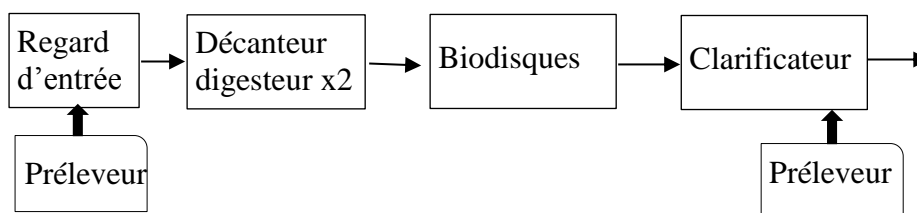
Les eaux usées transitant dans la station sont uniquement des eaux vannes et des eaux ménagères, le réseau du lycée Jean XXIII étant un réseau séparatif.

DONNEES NOMINALES	
Nombre d'EH	163 Eh
Volume journalier théorique (150L/EH/j)	24,45 m ³ /j
DBO5 journalière (60 g/EH/j)	9,78 kg/j
DCO journalière (120g/Eh/j)	19,56 kg/j
MES journalier (90 g/Eh/j)	14,67 kg/j

La station est soumise à la délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009 (annexe 1).

c) FILIERE DE TRAITEMENT ET EQUIPEMENTS

La station d'épuration est un système d'assainissement collectif de type culture fixée à biodisques.



II. RESULTATS DU BILAN

a) MESURE DE DEBIT

La station ne dispose ni d'un poste de relevage, ni d'un canal débitmétrique, la mesure de débit n'est donc pas réalisable.

b) ANALYSES

Les prélèvements ont été effectués du 26 au 27 avril 2018. Un préleveur a été installé en sortie de station afin de réaliser des échantillons moyens sur 24h.

Les résultats de cette campagne sont présentés dans le tableau ci-dessous. Les rapports d'analyses sont joints en annexe 2.

Analyses	Sortie	Normes de rejet*	Conformité Step**
DBO5 mg/L	14	25	C
DCO mg/L	106	120	C
MES mg/L	10	35	C
pH	6.90	Entre 6 et 8,5	C

*Selon la délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009, cf. annexe 1

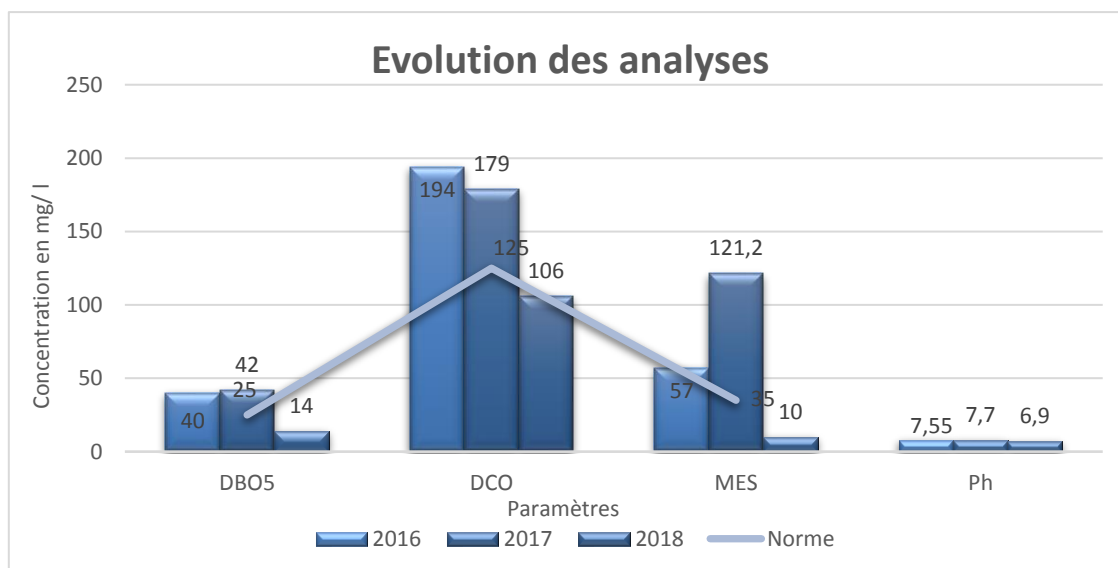
**C = conforme

NC = non conforme

NA = non applicable

L'ensemble des paramètres analysés présente des résultats conformes à la réglementation avec des concentrations en dessous des seuils fixés.

III. EVOLUTION DES BILANS 24H



Les résultats de cette année se sont nettement améliorés par rapports aux deux dernières années.

IV. CONCLUSIONS

Le bilan est conforme sur l'ensemble des paramètres.

En début d'année un écrémage et un pompage du décanteur ont été faits et c'est ce qui explique ces résultats d'analyses.

La station fonctionne correctement.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Normes de rejet et délibérations provinciales

Niveau de rejet des stations d'épuration

Délibération n°205-97/BAPS du 20 juin 1997		
STEP entre 50 et 500 EH		
	Filière biologique	Filière physico-chimique ⁽¹⁾
pH	entre 5,5 et 8,5	-
Température	≤ 30°C	-
DBO ₅	soit ≤ 35 mg/l ou rendement ≥ 60%	rendement ≥ 30%
DCO	soit rendement ≥ 60%	-
MES	-	rendement ≥ 50%

⁽¹⁾ s'il est justifié de l'innocuité du rejet pour le milieu récepteur

Délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009			
STEP entre 50 et 500 EH			
	Filière biologique	Lagunage	Filière physico-chimique ⁽¹⁾
pH	entre 6 et 8,5	-	-
Température	≤ 30°C	-	-
DBO ₅	≤ 25 mg/l	-	rendement ≥ 35%
DCO	≤ 125 mg/l	rendement ≥ 60%	rendement ≥ 60%
MES	≤ 35 mg/l	≤ 150 mg/l	rendement ≥ 60%

⁽¹⁾ s'il est justifié de l'innocuité du rejet pour le milieu récepteur

Arrêté du 22 juin 2007 - France			
	STEP entre 20 et 2 000 EH		STEP > 2 000 EH
	Toutes les STEP	Lagunage	Toutes les STEP
pH	-	-	entre 6 et 8,5
Température	-	-	≤ 25°C
DBO ₅	≤ 35 mg/l ou rendement ≥ 60%	-	≤ 25 mg/l ou rendement ≥ 70% ⁽²⁾
DCO	rendement ≥ 60%	rendement ≥ 60%	≤ 125 mg/l ou rendement ≥ 75%
MES	rendement ≥ 50%	-	≤ 35 mg/l ⁽³⁾ ou rendement ≥ 90%
NGL	-	-	≤ 15 mg/l ou rendement ≥ 70% ⁽⁴⁾⁽⁵⁾
PT	-	-	≤ 2 mg/l ou rendement ≥ 80% ⁽⁴⁾⁽⁶⁾

⁽²⁾ 80% si STEP > 10 000 EH

⁽³⁾ 150 mg/l en cas de lagunage

⁽⁴⁾ STEP > 10 000 EH situées en zone sensible

⁽⁵⁾ ≤ 10 mg/l ou rendement ≥ 70% si STEP > 100 000 EH

⁽⁶⁾ ≤ 1 mg/l ou rendement ≥ 80% si STEP > 100 000 EH

ANNEXE 2 : Rapport d'analyses



BC n°
Aff n° B24h
Devis n°

Rapport d'analyse 2018/05/R0116

EPUREAU
Epureau
20, bis rue Desoartes
982098846 Nouméa Cedex
Tel : 28 17 27
assict-puroo@epureau.no

Echantillon : 2018/04/E0485
Lieu du prélèvement: sortie biosphère
Date de début d'analyse : 27/04/2018
Nature de l'échantillon : Eau usée
Référence Client : Lycée Jean XXIII
Température à réception : 25.7°C

Date de prélèvement : du 26/04/2018 au 27/04/2018 11h00
Date de réception : 27/04/2018 11h30
Date de fin d'analyse : 10/05/2018
Préleveur : Kelly
Flosonnage : labeau

Analyse	Méthode	Résultat	Unité	Eaux usées normes calédoniennes selon la délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009	Limite de quantification
Paramètre indésirable					
Matières en suspension (MES)	NF EN 872	10	mg/L	35	2
Demande biochimique en oxygène (DBO5)	NF EN 1899-2	14	mg O2/L	25	2
Demande chimique en oxygène (DCO)	ISO 15705:2002	100	mg/L	125	3
Paramètre physico chimique					
Température de mesure du pH	NF T90-008	24.5	°C		0.1
pH	NF T90-008	0.90	Unités pH	6-8.5	0,1

Remarques/Commentaires :

- (1) Les résultats en rapportent uniquement à cet échantillon.
 (2) Pour évaluer au mieux la conformité, il a pu être tenu exceptionnellement compte de l'incertitude associée aux résultats.
 (3) Les résultats précédés du signe « < » correspondent aux limites de quantification, NC = compte non calculable.
 (4) Toutes les informations relatives aux analyses sont disponibles au laboratoire sur demande (scritt@labeau...)
 (5) Les limites de quantification indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
 (6) Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfilbre de verre sans End. Leur masse surfacique est comprise entre 50 g/m² et 100 g/m².

Nouméa le 11/05/2018
Isabelle GALY
Responsable de laboratoire

